

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 14 juin 2024

Délibération N° DE_036_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	5
Date de la convocation : 07/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Alain POURCHER

Représentés : Daniel ROUSSET représenté par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés : Didier BRUNEL, Thierry COMBES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande n°1 de fonds de concours 2024
--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac notamment les dispositions incluant la Commune de Chaulhac comme l'une de ses communes membres;

Considérant que la Commune de Chaulhac souhaite réaliser une station d'assainissement, il est envisagé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune de Chaulhac, conformément au plan de financement ci-dessous;

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de création de la station d'épuration de Nozerolles.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au fonds de concours attribué par la communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (CCTAMA) et présente le plan de financement pour l'assainissement pour un montant total de 217 750.00€ HT :

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024

Date de reception de l'AR: 17/06/2024

048-214800468-DE_036_2024-DE

A G E D I

Plan de financement - station d'épuration Nozerolles					
Programme Assainissement	Budget M49	217 750,00			
Dépenses	217 750,00				
			DETR 2022	63 000,00	28,93%
			CT 2022-2025	40 500,00	18,60%
			Agence de l'eau	65 325,00	30,00% (dossier à déposer en 2024 -attente DCE)
			fonds de concours 2024	5350	2,46%
				174 175,00	79,99%
			Part communale	28 575,00	13,12%
			PFAC	15 000,00	6,89%
				43 575,00	20,01%
			Total	217 750,00	100,00%

Lot n° 2 - Filtre a roseaux 35 eq-hab			
HT	TTC	Fonds de concours	Part communale
50 175,00	60 210,00	5 350,00	44 825,00
100%		11%	89%

Fonds de concours station nozerolles 5350
Fonds de concours restant 2024 9650

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus;

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac en vue de participer au financement de l'opération de création de la station d'épuration à hauteur de 5 350.00 euros;

Autorise le M le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Christine ARCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024
Date de reception de l'AR: 17/06/2024
048-214800468-DE_036_2024-DE
A G E D I